



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DDT VAUCLUSE  
27 SEP. 2018  
ARRIVEE LE

DDT 84 - AVIGNON

D.D.T. - SPUR/DSAF  
30905 Avignon CEDEX 9

à l'attention de M. LeBlanc

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00  
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :  
David LAVERGNE

N° 4269

Poste :  
04 42 99 10 28

Aix-en-Provence, le 24/09/2018

SPUR/DSAF  
27 SEP. 2018  
ARRIVEE

Réf SRA: DL 2018/28358

Objet : 84 - MONDRAGON - Ile Vieille - PC 84078 18N0019

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour le Directeur Régional  
Le Conservateur Régional  
Xavier DELESTRE

Direction régionale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Bât. Austerlitz - 21 allée Claude Forbin - CS 80783 - 13625 Aix-en-Provence cedex 1